



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

AIXE-SUR-VIENNE

SOMMAIRE

PREAMBULE

PARTIE 1

SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE : Analyse de l'exercice 2024

- 1- BUDGET PRINCIPAL
- 2- BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE
- 3- BUDGET ANNEXE DU CCAS
- 4- BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

PARTIE 2

LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025 (Cf. annexe jointe)

PARTIE 3

LES PRIORITES D'ACTIONS ET OBJECTIFS FINANCIERS pour L'ELABORATION DU BUDGET 2025

- 1- Des priorités d'actions pour 2025
- 2- Des objectifs financiers

PARTIE 4

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2025 POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 1- Les recettes réelles de fonctionnement
- 2- Les dépenses réelles de fonctionnement

PARTIE 5

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

- 1- Le financement de ce programme

PARTIE 6

PROSPECTIVES

- 1- Budget Principal. Présentation d'un scénario
- 2- Budgets Annexes

PREAMBULE

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et dans les départements, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et a complété les règles relatives au débat d'orientation budgétaire. **Celui-ci doit désormais faire l'objet d'un rapport.** Les articles D.2312-3 et D.3312-12 résultant du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisent le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport, sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit comporter :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur **les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement**. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ;

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière **de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes**. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;

3° Des informations relatives à **la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre **d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.** »

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

PARTIE 1

SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE : Analyse de l'exercice 2024

1- BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Dépenses réelles

2023 : 5 941 103,61 €

2024 : 6 172 077,01 €

Globalement on constate une augmentation de + 3,88 % par rapport à l'exercice 2023.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : + 5,48 %

2021	2022	2023	2024
1 424 311,17 €	1 440 073,95 €	1 496 542,33 €	1 578 497,08 €

Une augmentation généralisée des produits et des matériaux de consommation courante mais le poste qui génère le plus d'augmentation reste celui de **l'Energie !**

60611- Eau et assainissement :

2021	2022	2023	2024
36 347,26 €	11 299,43 €	37 683,31 €	32 816,61€

Résultats non représentatifs des consommations réelles de l'année 2024 en raison d'un décalage de facturation récurrent.

60612 – Energie : + 24,57 %

	2021	2022	2023	2024
Electricité divers Bâtiments cx	36 657,86 €	50 525,35 €	64 210,10 €	71 976,65 €
Salle Blondin	9 159,81 €	13 517,28 €	11 699,33 €	13 671,97 €
Electricité bornes marchés	1 164,55 €	2 385,21 €	1 643,99 €	1 672,28 €
Electricité piscine (écoles, gymnase, bibliothèque, tiers lieu)	46 352,39 €	57 326,06 €	90 364,27 €	107 444,58 €
Electricité stade	5 558,54 €	10 527,62 €	11 475,46 €	13 671,63 €
Electricité halle sports et loisirs	1 412,00 €	8 460,69 €	2 981,88 €	16 653,62 €*
TOTAL électricité bâtiments	100 305,15 €	142 745,21 €	182 375,03 €	225 090,73 €
Gaz divers bâtiments	29 112,56 €	46 402,38 €	41 478,28 €	44 033,91 €**
Gaz piscine	46 596,40 €	39 909,09 €	73 528,16 €	88 915,56 €
Gaz école élémentaire	21 209,91 €	30 440,34 €	28 419,40 €	31 031,20 €
Gaz école maternelle	4 127,30 €	7 061,44 €	5 905,43 €	6 069,44 €
Gaz gymnase	7 497,55 €	7 872,92 €	8 423,40 €	8 318,08 €
Gaz stade	4 314,41 €	6 686,32 €	5 760,32 €	6 651,11 €
Gaz Base nautique	/	/	/	2 848,54 €***
TOTAL Gaz	112 858,13 €	138 372,49 €	163 514,99 €	187 867,84 €

TOTAL Eclairage public	93 984,75 €	75 715,78 €	55 296,78 €	85 898,50 €
TOTAL Feux de trafic	3 247,82 €	1 768,53 €	3 057,55 €	4 700,41 €
TOTAL	310 395,85 €	358 599,01 €	404 244,35 €	503 557,48 €

*effet installation déshydrateurs

**dont 5 981,26 € pour les Anciennes Ecuries (mise à disposition pour partie auprès de la Communauté de Communes)

***1^{ère} année de mise en service

Electricité

Evolution du tarif/KWH :

	OCT/NOV/DECEMBRE 2022	OCT/NOV/DECEMBRE 2023	OCT/NOV/DECEMBRE 2024
Tarif bleu	0,05392 €	0,18861 € HT	0,20057 € HT
Tarif jaune	HC OCTOBRE : 0,08609 € HP OCTOBRE : 0,14472 €	0,18956 € HT	0,19917 € HT

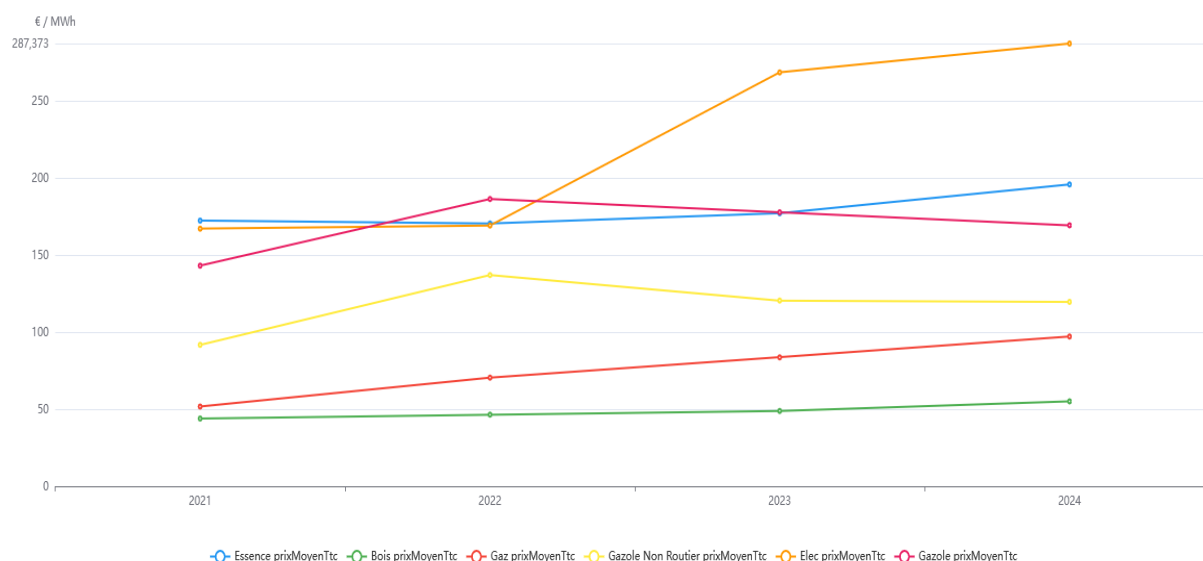
ZOOM Eclairage Public

	Consommation KWh	COUT TTC	Tarif/KWH
Année 2021	507 728	93 984,75 €	Non connu
Année 2022	387 405	75 715,18 €	Non connu
Année 2023	289 453	55 296,78 €	0,04182 € HT
Année 2024	297 727	85 898,50 €	0,11497 € HT

Gaz

Evolution du tarif/KWH :

	OCT/NOV/DECEMBRE 2022	OCT/NOV/DECEMBRE 2023	OCT/NOV/DECEMBRE 2024
Tarif	0,0296 €	0,0468 € HT	0,0425 € HT



60621 – Combustibles : 6 702,30 € + 12,83 % (il s'agit des plaquettes bois qui alimentent la chaudière du CTM + 1 livraison cette année)

60622 – Carburants :

2021	2022	2023	2024
48 003,51 €	51 249,00 €	43 671,62 €	49 360,10 €

Ce poste de dépense est lié à la variation de la consommation des véhicules suivant les missions et les travaux programmés + variation des prix.

60631- Fournitures d'entretien :

	2021	2022	2023	2024
TOTAL dont	25 018,03 €	29 536,62 €	25 596,84 €	22 183,98 €
Traitement piscine	6 749,34 €	12 035,61 €	8 157,31 €	8 524,27 €
Entretien bâtiments	18 268,69 €	19 560,62 €	17 439,53 €	13 659,71 €

60632 - Fournitures petits équipements :

	2021	2022	2023	2024
TOTAL dont :	114 090,33 €	98 930,89 €	83 319,61 €	114 130,73 €
Régie	5 665,24 €	3 359,59 €	2 859,37 €	5 908,56 €

60633– Fourniture de voirie :

	2021	2022	2023	2024
TOTAL dont :	52 489,92 €	19 920,32 €	24 582,12 €	27 474,20 €
Régie	15 986,87 €	2 616,37 €	807,92 €	751,19 €

A noter :

- ⇒ Une augmentation des dépenses de fournitures scolaires : 23 370,81 € soit + 26,44 %
- ⇒ Une stabilité des dépenses de fournitures administratives : 13 796,84 € soit + 0,17 %
- ⇒ Une stabilité des achats livres/CD : 4 082,96 €

611 – Contrats de prestations de services :

Ce poste de dépense regroupe le contrat de balayage mécanique des voies, l'enlèvement de la benne de déchets au CTM, le contrat d'exploitation du camping, l'entretien des vêtements de travail des services techniques et jusqu'en 2022, le contrat de prestations Réseau assainissement des Eaux Pluviales.

	2021	2022	2023	2024
Contrat balayage	22 141,73 €	23 110,92 €	27 255,96 €	23 857,80 €
Contrat exploitation camping	59 832,00 €	62 904,00 €	67 963,20 €	70 064,40 €
Contrat entretien Vêt. Travail	9 095,55 €	14 114,96 €	14 587,28 €	17 913,40 €
Contrat Asst EP	72 071,54 €	94 956,00 €	101 189,58 €	/

61358 – Autres : (modification d'imputation liée au passage à la M57. Ex 6135 – Locations mobilières)

	2021	2022	2023	2024
TOTAL dont :	44 411,82 €	18 664,70 €	19 901,57 €	23 239,97 €
Location matériel Voirie	12 097 ,99 €	/	618,02 €	598,18 €
Location matériel Esp. verts	/	483,90 €	54,12 €	/
Location TPE (paiement sans contact)	741,60 €	1 252,80 €	1 386,00 €	2 098,80 €
Location benne CTM -tri des déchets	/	5 190,86 €	5 886,52 €	9 072,15 €

A noter :

- ⇒ Ajout TPE au tiers lieu
- ⇒ Augmentation nombre de bennes évacuées (plus de volume de déchets collectés) et mise en place tri polystyrène à partir de juillet

Ce poste de dépense regroupe également la location des photocopieurs, des batteries pour véhicule électrique, des bouteilles d'oxygène...

614 – Charges locatives de copropriété :

Il s'agit des charges liées à la copropriété Wilson.

2021	2022	2023	2024
17 895,42 €	38 003,57 €	19 113,83 €	10 872,57 €

61521 – Terrains :

	2021	2022	2023	2024
TOTAL dont :	24 117,41 €	33 712,33 €	44 645,40 €	48 651,83 €
Stades	9 746,28 €	15 874,76 €	20 946,00 €	34 607,07 €*
Espaces verts	14 371,13 €	17 837,57 €	23 699,40 €*	14 044,76 €

**dont 16 648,80 € pour travaux de remise en état du terrain stabilisé suite inondation du 29 mars 2024*

61558 – Autres biens mobiliers

A noter :

⇒ 9 770 € de travaux sur les logements de la gendarmerie (portails + chaudières)

61551 – Matériel roulant

2021	2022	2023	2024
14 863,86 €	26 998,81 €	14 793,75 €	20 189,56 €

Le parc est composé de 34 véhicules :

24% des véhicules ont + de 20 ans
18% des véhicules ont entre 10 et 20 ans
24% des véhicules ont entre 6 et 10 ans
35% des véhicules ont moins de 5 ans

6156- Maintenance :

Il s'agit de l'ensemble des contrats souscrits par la Commune (logiciels, contrôles réglementaires, photocopieurs, panneaux électroniques, installations thermiques, portes automatiques, aires de jeux...).

2021	2022	2023	2024
94 044,11 €	93 325,43 €	97 751,44 €	122 086,54 €

A noter :

- ⇒ 4 778, 11 € pour une opération de vérification sur cameras de vidéo protection
- ⇒ 3 882,29 € pour contrôle des prises et bouches d'incendie
- ⇒ 6 455,21 € de maintenance sur les pompes de la piscine

616 – Primes d'assurances :

Le comparatif porte sur l'ensemble des contrats sauf le contrat « risques statutaires » qui figure au chapitre 012, charges de personnel.

		2023	2024
Dommages aux biens	SMACL	21 777,91 €	26 253,76 €
Responsabilités/risques annexes	SMACL	5 487,93 €	5 820,98 €
Flotte automobiles	PILLOT	21 295,18 €	22 933,88 €
Protection juridique	SMACL	907,20 €	929,65 €
Protection fonctionnelle agents/Elus	SMACL	453,81 €	465,05 €
TOTAL		49 922,03 €	57 159,48 €

A partir du 1^{er} janvier 2024, entrée en vigueur d'un nouveau contrat Flotte automobile, suite dénonciation par le cabinet PILLOT. Il s'agit de GROUPAMA avec une augmentation de la prime annuelle (+ 5 467 € pour 2025)

6184 – Versements à des organismes de formation :

2021	2022	2023	2024
8 264,64 €	9 017,58 €	7 282,00 €	4 497,00 €

62268 – Autres Honoraires :

	2021	2022	2023	2024
TOTAL dont :	41 839,16 €	50 178,03 €	56 501,32 €	33 351,32 €
Spectacles	13 555,90 €	13 481,33 €	11 950,82 €	13 143,00 €
SSIAP	323,70 €	1 577,22 €	1 187,76 €	1 092,96 €
RGPD	/		8 573,95 €	2 160,00 €
Analyse financière	4 950,00 €	4 950,00 €	4 590,00 €	4 590,00 €
Mission sur les « faux vacants »	7 338,00 €	11 025,60 €	/	/
Vidéo vœux +carte animée	1 644,00 €	1 092,00 €	2 454,00 €	2 466,00 €
Mission TLPE	6 840,00 €	4 560,00 €	5 754,79 €	/

A noter :

- ⇒ 4 691,36 € de dépenses liées à des opérations de bornage + frais commissaire enquêteur
- ⇒ 4 400,00 € d'honoraires d'avocat (erreur imputation à rajouter au 6227)

6227 – Frais d'actes et de contentieux :

2021	2022	2023	2024
7 850,00 €	4 326,00 €	1 623,00 €	1 410,00 €

Contentieux en cours :

- **Affaire BELLOT/COMMUNE Aix-sur-Vienne :** Requête introductive d'instance dirigée contre deux CU négatifs délivrés le 19 octobre 2021 sous les N° CU 087001211D8966 et CU 087001211D8967. Condamnation de la commune à verser la somme de 1 200 €, jugement en date du 15 octobre 2024.

→ **Affaire DUPUY/COMMUNE Aix-sur-Vienne** : Requête en référé présentée par M. et Mme DUPUY en date du 16 juillet 2024 suite inondation en date des 17 et 21 septembre 2023. En attente rapport d'expertise.

6231 – Annonces et insertion :

2021	2022	2023	2024
10 217,33 €	14 980,70 €	13 202,69 €	13 112,46 €

A noter :

- ⇒ 2 025,51 € : insertion avis enquêtes publiques
- ⇒ 1 944,00 € : Frais d'insertion marchés publics de fonctionnement (gestion camping, DSP Foires et marchés, assurance lot « Flotte automobiles », maintenance photocopieurs)
- ⇒ 2 556,00 € pour annonces touristiques pour le camping
- ⇒ 4 320,00 € : encart publicité mini bus

6232- Fêtes et cérémonies :

	2021	2022	2023	2024
TOTAL dont :	25 548,95 €	31 416,56 €	27 780,97 €	34 381,41 €
Achat vin	263,60 €	876,19 €	639,65 €	945,16 €
Feu artifice	11 000,00 €	12 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
Repas du personnel	/	/	3 552,00 €	3 842,00 €
Goodies divers	1 386,00	/	2 634,56 €	1 093,90 €

A noter :

- ⇒ Fleurs pour cérémonie : 1 850,00 €
- ⇒ Clés USB pour les élèves de CM2 : 535,80 €
- ⇒ Alimentation pour fêtes et cérémonie : 8 580,36 €

6236 – Catalogues et imprimés :

2021	2022	2023	2024
24 721,60 €	20 308,73 €	27 477,68 €	26 620,71 €

Tous les travaux de conception/impression + hébergement site internet ; en 2024, mise en page et impression de 3 Aixpresse, de 3 bulletins et 2 programmes culturel

6247 – Transports collectifs : 6 662,00 € : En hausse + 23,94 %

Il s'agit de la prise en charge des transports pour les écoles. Il convient de rajouter la prise en charge par la commune du déplacement des classes à l'occasion des jeux paralympiques (imputé sur un autre compte) soit + 3 432,50 €

6261 – Frais d'affranchissement :

	2020	2021	2022	2023	2024
Frais affranchissement	7 485,54 €	7 906,97 €	8 052,50 €	7 712,19 €	7 768,01 €

A noter :

- ⇒ Erreur d'imputation, il convient de rajouter les frais d'affranchissement du mois de décembre pour un montant de 888,17 €

6262- Frais de télécommunication :

	2020	2021	2022	2023	2024
Frais Télécommunication	40 748,29 €	37 100,06 €	37 353,04 €	29 498,97 €	36 511,17 €

A noter :

- ⇒ La facturation des frais annuels de maintenance de l'outil messagerie n'est pas intervenue en 2023. Le montant annuel s'élève à 5 869,85 €

6284 – Redevances pour services rendus : 10 108,71 € : En hausse +36,01 %

Il s'agit du règlement de la redevance spéciale pour collecte des ordures ménagères. Il est à noter que la mise en place de la redevance incitative conjointe avec la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets représentent une dépense supplémentaire. Poste de dépense à surveiller et à analyser sur deux exercices.

6288 – Autres services extérieurs :

	2021	2022	2023	2024
TOTAL dont :	12 721,52 €	13 471,13 €	17 173,55 €	11 073,77 €
Chèque CADHOC	4 968,00 €	4 546,80 €	4 999,68 €	4 848,72 €
Traitements déchets ST	5 415,16 €	6 227,53 €	5 929,47 €	3 949,27 €
Pouce travail : distribution affiches + emploi service (entretien école)	2 014,13 €	1 841,40 €	62,70 €	63,90 €

63512 – Taxes foncières :

	2020	2021	2022	2023	2024
Taxes Foncières	58 667,00 €	60 302,82 €	59 667,00 €	61 524,00 €	54 643,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel (nettes de remboursement et déduction travaux en régie) : 3 658 369,85 €. En hausse + 4,06 %.

- ⇒ L'augmentation du point d'indice (+ 1,5 %) mesure intervenue en juillet 2023 + 5 points d'indice supplémentaire au 1^{er} janvier 2024
- ⇒ Avancement de grades + échelons : 6 700,00 €
- ⇒ Monétisation CET : 13 993,00 €
- ⇒ « Tuilage » d'Agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite (chevauchement pendant plusieurs semaines du titulaire et du remplaçant)

- ⇒ Versement de la Prime Spéciale Pouvoir d'Achat à l'ensemble du personnel : 27 120,78 €
- ⇒ Mise en œuvre de la participation employeur à la complémentaire santé à hauteur de 25,00 €/Agent : 20 bénéficiaires pour un montant de 6 000,00 €

	2020	2021	2022	2023	2024
Personnel titulaire	1 650 730,87 €	1 678 203,04 €	1 708 125,26 €	1 736 385,13 €	1 814 658,55 €
Indemnités	272 037,06 €	274 125,21 €	275 037,77 €	282 429,14 €	300 876,24 €
Personnel non titulaire	330 531,42 €	345 353,42 €	397 611,25 €	434 652,88 €	443 821,36 €
Cotisation URSSAF	371 711,49 €	380 997,04 €	400 870,28 €	416 336,94 €	410 216,23 €
Cotisation retraites	528 389,70 €	540 711,97 €	546 734,13 €	563 545,23 €	595 041,69 €
Assurance du personnel	79 036,32 €	128 463,34 €	136 745,86 €	79 980,05 €	84 609,68 €

CIA :

	2021	2022	2023	2024
MONTANT	8 400,00 €	6 200,00 €	8 800,00 €	0
NOMBRE Agents concernés	22	18	18	0

Garantie Pouvoir d'Achat :

	2021	2022	2023	2024
GIPA	85,83 €	1 781,27 €	4 459,76 €	0
NOMBRE Agents concernés	3	9	10	0

A noter :

⇒ Le gouvernement Barnier a décidé de supprimer ce dispositif en 2024.

Forfait mobilité durable :

	2022	2023	2023	2024
MONTANT	3 100,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	3 500,00 €
NOMBRE Agents concernés	11	10	10	12

Effectif au 31 décembre :

EFFECTIF	2021	2022	2023	2024
Titulaires	79	72	74	76*
Contractuels	26	29	25	27**
TOTAL	105	101	99	103

A noter :

- ⇒ *tuilage de 2 Agents titulaires avant départ à la retraite
- ⇒ **tuilage d'1 Agent titulaire avant départ à la retraite + remplacement M. RAFLIN suite MAD à temps complet à la Communauté de communes
- ⇒ 2 Agents titulaires placés en congés de maladie de longue durée
- ⇒ 1 Agent non titulaire placé en congé de grave maladie
- ⇒ 4 Agents titulaires sont en disponibilité :

Pour convenance personnelle : M. Hervé MARTINAUD, M. Geoffrey AUDOIN, Mme Véronique CHATARD

Pour raison familiale : M. Yannick OUADEC

- ⇒ 5 départs à la retraite : M. Jean-François LINARD, M. Jérôme BILLY, M. Didier DETIENNE, Mme Maryline GUILLOUT, Mme Bernadette BALANDIER
- ⇒ 1 mutation : M. Cédric DAVIN

La mise à disposition de personnel communal auprès d'autres collectivités pour l'exercice 2024 s'élève à 63 922,87 € dont :

	2020	2021	2022	2023	2024
Communauté de Communes	73 567,61 €	70 857,78 €	61 521,57 €	51 472,52 €	60 707,80 €
SABV	1 658,88 €	2 150,10 €	2 090,42 €	1 107,67 €	3 215,07 €
Trésorerie	2 406,47 €	2 926,88 €	2 102,39 €	/	/

Autre			1 797,60 €	1 814,57 €	/
-------	--	--	------------	------------	---

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 84 903 € - En baisse – 7,90 %

Il s'agit de l'application du processus mis en œuvre par le gouvernement, de péréquation « horizontale », le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

2ème année d'application de la **répartition dérogatoire : prise en charge par les communes de la part FPIC de la Communauté de Communes.**

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant pour l'ensemble intercommunal	222 729 €	221 278 €	221 474 €	216 533 €	199 697 €
Montant prélevé pour la communauté de communes	70 831 €	70 805 €	0	0	0
Montant prélevé pour la commune	67 904 €	66 815 €	94 996 €	92 186 €	84 903 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 739 828,31 € en hausse + 15,06 %

Subventions	2020	2021	2022	2023	2024
Budget CCAS	44 000 €	50 000 €	45 000 €	35 000 €	45 000 €
Budget Restaurant scolaire	160 000 €	187 637,03 €	190 000 €	174 000 €	206 000 €
Associations	66 995 €	67 575 €	65 495 €	66 340 €	66 015 €

A noter :

- ⇒ Hausse de + 6% de la contribution SDIS : 202 676 €
- ⇒ Hausse de + 55,43% de la participation école privée : 37 287,18 €
- ⇒ Droits d'utilisation – informatique en nuage : 23 886,71 € dont 14 665,25 € lié à une régularisation frais contrat INETUM depuis 2023
- ⇒ Indemnisation des commerçants dans le cadre des travaux de l'impasse du Challat : 19 000 €
- ⇒ Aucune dépense au titre du poste Formation élus

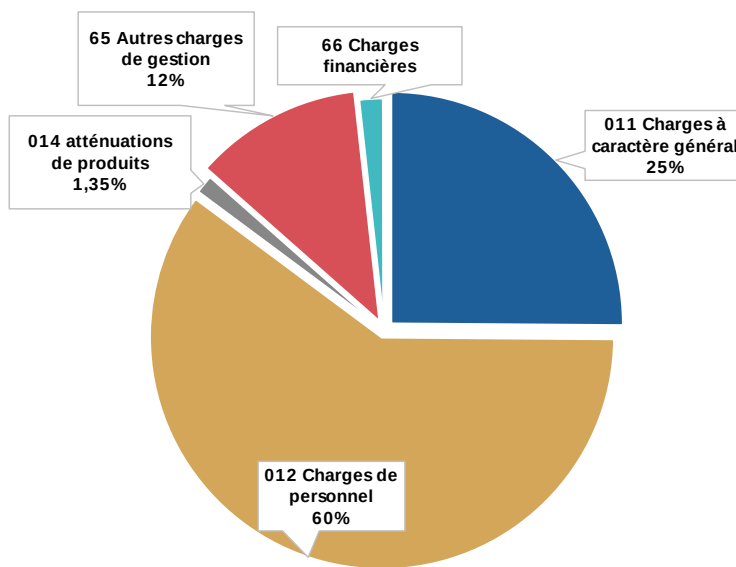
Chapitre 66 – Charges financières

2020	2021	2022	2023	2024
110 687,83 €	96 764,56 €	93 725,09 €	116 748,39 €	106 805,34 €

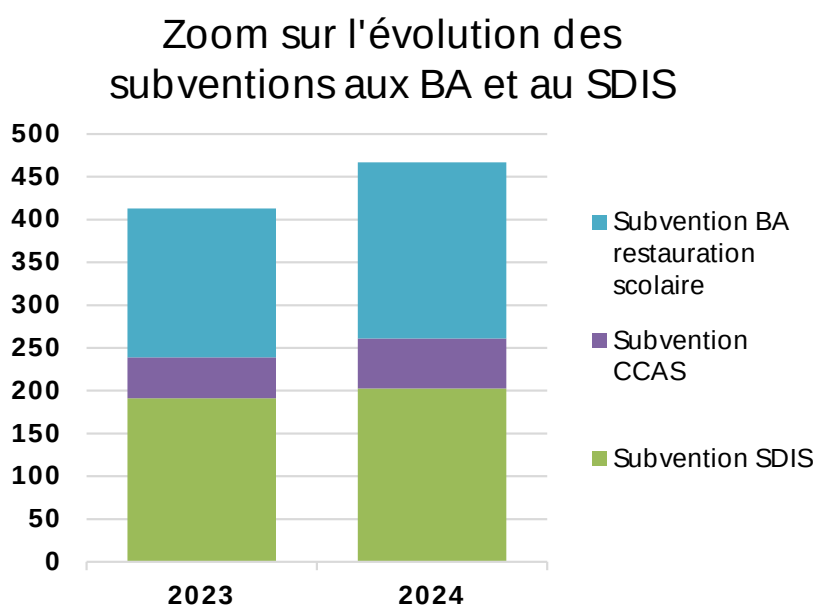
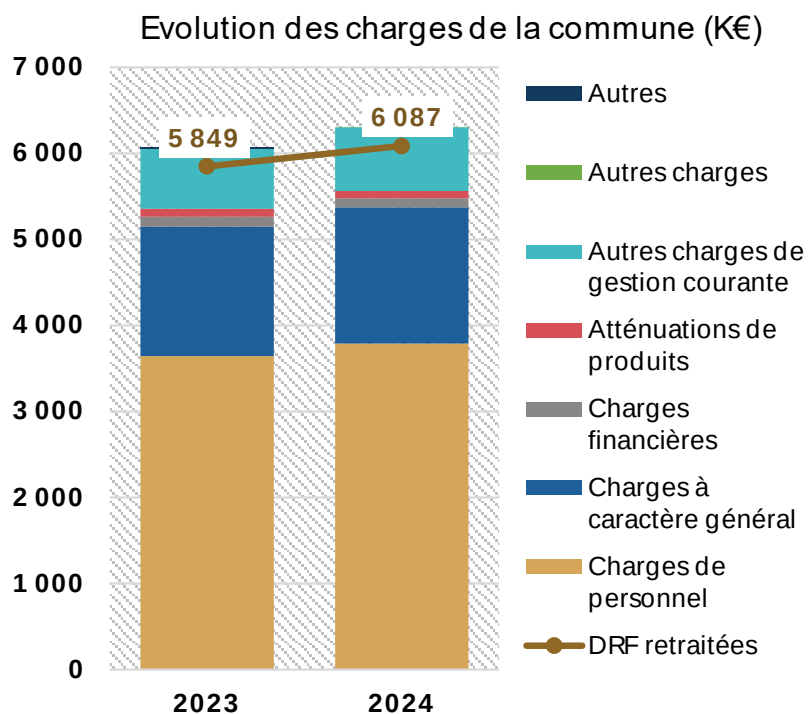
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 3 673,43 €

Régularisation trop perçu, charges gendarmerie.

EN RESUME :



- ⇒ Les dépenses réelles de fonctionnement nettes des atténuations de charges, de produits et des travaux en régie progressent de **4%**.
- ⇒ Cette évolution s'explique d'abord par une progression importante de la masse salariale, contrainte par la première année pleine de revalorisation du point d'indice, et par l'augmentation de 5 points d'indice majoré. Les charges du chapitre 012 augmentent de **4 %**.
- ⇒ L'évolution des charges à caractère général du chapitre 011 est plus dynamique (**+5,5 %**), malgré le net ralentissement de l'inflation (2% en France en 2024). La commune a notamment subi un « effet retard » sur l'évolution de ses dépenses d'énergie et fluides (+25 % dans son budget).
- ⇒ Parmi les subventions les plus importantes, on notera la forte progression de celle versée au restaurant scolaire, et dans une moindre mesure, de celles versées au CCAS et au SDIS.
- ⇒ Les frais financiers amorcent une baisse après la hausse 2023 (-8,5 %). Ils représentent cependant moins de 2% des dépenses de fonctionnement.



Recettes réelles

2023 : 7 490 494,43 €

2024 : 7 775 577,42 €

Globalement on constate une hausse de + 3,81 % par rapport à l'exercice 2023

Chapitre 70 – Produits des services : 814 213,56 €. En hausse + 11,35 %

	2020	2021	2022	2023	2024
Entrées piscine + leçons	42 041,00 €	55 525,10 €	112 561,45 €	126 767,20 €	129 168,50 €
Ecole de musique	36 616,80 €	48 896,35 €	55 824,67 €	55 143,88 €	51 606,33 €
Entrées J Prévert	811,00 €	976,00 €	5 019,00 €	4 086,00 €	4 658,10 €
Camping	61 303,33 €	85 949,87 €	101 119,95 €	109 446,01 €	102 076,75 €
Accueil périsco.	26 794,00 €	39 970,00 €	45 024,00 €	55 473,05 €	51 596,25 €
TOTAL	167 566,13 €	231 317,32 €	319 549,07 €	350 916,14 €	339 105,93 €

A noter :

- ⇒ Le remboursement par la Communauté de communes des frais générés par l'accueil des associations suite fermeture du centre sportif : 30 994,84 €
- ⇒ L'encaissement du remboursement des frais avancés par la commune pour le déclassement de deux chemins publics : 12 443,89 €
- ⇒ Le remboursement des travaux d'entrées charretières réalisés lotissement Le Clos de l'Age par les services municipaux : 4 237,50 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 5 577 627,97 €. En hausse + 3,03 %

Fiscalité directe :

	2020	2021	2022	2023	2024
Base Taxe Habitation	10 701 965	364 850	473 469	507 085	677 200
Base Taxe Foncier Bâti	7 924 963	7 836 976	8 102 079	8 716 000	9 079 000
Base taxe Foncier Non Bâti	85 692	82 326	84 253	88 400	93 500

PRODUIT perçu	3 196 763 €	3 342 616 €	3 465 559 €	3 739 955 €	3 957 993 €

A noter :

⇒ 72 425 € perçus au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Fiscalité indirecte :

	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe additionnelle sur les droits de mutation	225 260,29 €	181 273,76 €	175 773,55 €	164 177,22 €	113 601 €
Taxe terrains devenus constructibles	1 667,00 €	/	/	/	
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	/	/	/	19 182,65 €	18 934,29 €

A noter :

⇒ Nette baisse du montant des Droits de Mutation à Titres Onéreux mais malgré tout moins importante que la baisse envisagée lors du vote du budget.

Attribution de compensation : stabilité de la recette : 1 487 099,68 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 044 527,91 €. En hausse + 4,27 %

	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation Forfaitaire	374 831 €	356 817 €	338 028 €	338 575 €	338 312 €
Dotation Solidarité Rurale	328 449 €	341 529 €	355 476 €	396 303 €	441 085 €
Dotation Nationale Péréquation	98 570 €	95 607 €	93 710 €	100 384 €	103 486 €
TOTAL	801 850 €	793 953 €	787 214 €	835 262 €	882 883 €

--	--	--	--	--	--

La DGF communale comprend la Dotation Forfaitaire et deux dotations de péréquation, la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation.

Compensation s Etat	2020	2021	2022	2023	2024
Au titre de la TP	/	/	/	/	/
Au titre de la TF	13 025 €	79 063 €	98 885 €	87 543 €	89 975 €
Au titre de la TH	173 723 €	/	/	/	/
TOTAL	186 748 €	79 063 €	98 885 €	87 543 €	89 975 €

Subventions versées par le Département :

	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention école de musique	12 270 €	12 147 €	15 184 €	14 793 €	14 793 €
FDTP	46 395 €	34 270 €	54 081 €	33 315 €	28 568 €

A noter versements au titre du 74 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Bibliothèque (plan de relance)	/	2 210 €	/	/	/
Titres sécurisés	12 130 €	8 580 €	14 630 €	14 000 €	18 263 €*
FCTVA	6 361,48 €	6 706,44 €	4 522,24 €	2 806,72 €	1 180,28 €
Elections	1 198,25 €	7 293,80 €	2 739,80 €	/	2 053,05 €

Recensement	/	/	/	/	/
Accompagnement TS	/	3 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
FNADT (France services)	/	/	30 000 €	35 000 €	40 000 €
FEADER (Communication halle marchande)	/	/	3 202,40 €	/	/

A noter :

- ⇒ Hausse de la subvention versée pour la délivrance des titres d'identité sécurisés, en lien avec l'efficacité du service Etat Civil et la délivrance pour 2024 de 900 titres de passeport et 1 955 de CNI.
- ⇒ Versement subvention Etat, dans le cadre du projet NEFLE : 2 678,17 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 248 800,98 €. En baisse – 3,99 %

Il s'agit principalement de recettes liées au revenu des immeubles.

	Montant loyer annuel - 2020	Montant loyer annuel -2021	Montant loyer annuel - 2022	Montant loyer annuel - 2023	Montant loyer annuel - 2024
Gendarmerie	143 272 €	143 272 €	147 795,33 €	148 700 €	148 700 €
Proximit	68 252,80 €	4 666,67 €	/	/	/
Poste	37 268,48 €	38 174,32 €	39 295,84 €	42 013,22 €	44 795,52 €
Perception	17 909,72 €	18 196,71 €	13 844,46 €	/	/
Antenne Maison du Département	12 430,66 €	12 476,33 €	12 773,22 €	13 544,43 €	14 612,52 €
Usine Silicate	960 €	960 €	960 €	960 €	990 €
Maison rue Rochefroide	960 €	960 €	/	/	/
Mobile Home	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 550 €
Etage perception (SABV)	4 194,16 €	4 296,11 €	4 422,32 €	4 728,15 €	5 111,64 €
Pôle Nature Limousin	1 302,15 €	1 315,94 €	1 399,84 €	1 510,16 €	1 567,35 €
Fédération Chataigneraie Limousine			2 750 €	11 000 €	916,66 €
Communauté de Communes				3 696 €	7 685,19 €

Et à la marge...

Office de Tourisme : 0 € (transfert de compétence Communauté de Communes), mais remboursement des charges.

Presbytère : 15,24 €

Garage rue d'Isly : 1 000 €

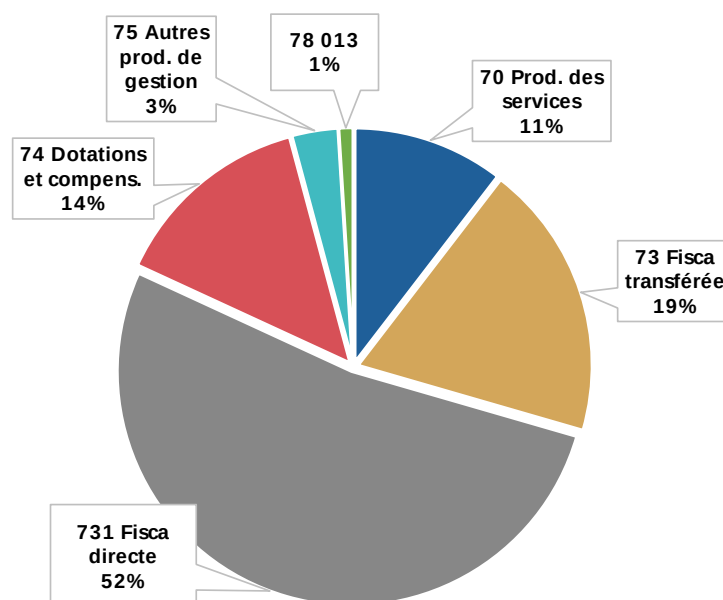
Chapitre 77 – Produits spécifiques : 15 595,81 €

Annulation mandats 2021 et 2023 sur consommation gaz et électricité à la piscine. (Trop perçus)

Chapitre 78 – Reprises sur provisions : 30 000 €

Reprise provision dans le cadre de la clôture du contentieux LAMANDE /COMMUNE

EN RESUME



- ⇒ Les recettes de gestion (hors atténuations de charges et de produits) progressent de **3,8 %**.
- ⇒ Elles bénéficient de la forte revalorisation des valeurs locatives. Les bases de la taxe sur le foncier bâti (soit la ressource la plus importante de la commune) ont progressé de **4,2%**, cette croissance étant liée, pour l'essentiel, à la revalorisation forfaitaire alignée sur l'inflation.
- ⇒ La dotation globale de fonctionnement est également en hausse significative (+5,7%). Sa composante forfaitaire est quasi stable (malgré la réactivation du dispositif d'écêtement), tandis que les dotations de péréquation enregistrent une forte augmentation. La commune bénéficie en particulier du regain de la dotation de solidarité rurale (+11,3%).
- ⇒ L'attribution de compensation est stabilisée à son niveau 2023 : 1 487 k€.

- ⇒ Le chapitre 75 subit une baisse de 4%
- ⇒ En 2024, on notera l'absence de produits de cession, à rebours de l'exercice précédent

Section d'Investissement

Dépenses (comptes 20, 21, 23 + travaux Régie)

2023 : 2 342 067,44 €

2024 : 2 612 590,42 €

Le montant des RAR en dépenses s'élève à 915 157,60 €

Recettes

2023 : 1 124 775,21 € (dont 557 824,19 € de subventions et 250 000 € produit de cession)

2024 : 1 256 287,88 € (dont 887 820,33 € de subventions)

	2020	2021	2022	2023	2024
TA	71 482,69 €	73 567,44 €	62 677,73 €	44 397,02 €	23 638,21 €
FCTVA	559 308,90 €	319 786,99 €	386 205,05 €	272 554 €	344 829,34 €
CESSION	/	/	84 000,00 €	250 000 €	/

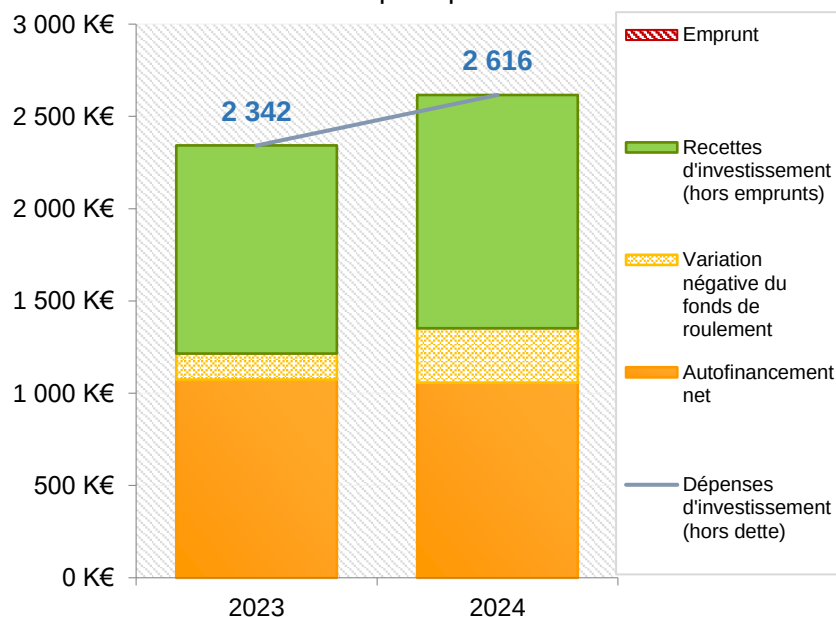
Le montant des RAR en recettes s'élève à : 412 158,55 €

Aucun emprunt contracté en 2024.

EN RESUME :

- ⇒ La commune maintient son effort d'équipement à un niveau élevé. Elle l'accroît même en portant ses dépenses à 2 612 590,42 € (soit un peu plus de 441 €/habitant) dont 85 567,21 € de travaux en régie.
- ⇒ Les principales réalisations de 2024 sont les suivantes :
 - Aménagement de voirie résidence Pompadour
 - Création d'une voie nouvelle à Grand Rieux
 - Travaux de restructuration de la base nautique
 - Travaux d'amélioration sur le réseau d'éclairage public
 - Création d'un skate-park
 - Travaux de maintenance divers dans les écoles
 - Aménagement paysager sur Rond-point en entrée de ville
 - Travaux de reconstruction de plusieurs murs de soutènement et d'aqueduc
- ⇒ Hors remboursement de la dette, ces dépenses sont exclusivement composées de dépenses d'équipement.
- ⇒ En 2024, la commune ne bénéficie pas de produits de cessions. Son financement propre est composé de son autofinancement net, de subventions et de produits divers (FCTVA, Taxe d'aménagement), ce qui lui permet de ne pas recourir à l'emprunt. Le besoin résiduel de financement est financé par prélèvement sur le fonds de roulement.

Financement des investissements du budget principal



	K€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes de fonctionnement		6 904,50	7 126,87	7 490,49	7 775,57
Dépenses de gestion		5 470,03	5 672,52	5 824,36	6 065,27
Epargne gestion		1 434,47	1 454,35	1 666,13	1 710,30
Intérêt de la dette		96,76	93,73	116,75	106,80
Epargne brute		1 337,71	1 360,62	1 549,38	1 603,50
Remboursement en capital		477,66	528,72	576,96	546
Epargne nette		860,05	831,90	972,42	1 057,50
Dépenses d'Investissement (Y compris Dépenses en régie)		2 579,16	2 120,64	2 342,07	2 612,60
Recettes d'Investissement		784,77	1 256,26	1 124,78	1 256
Besoin de Financement		1 794,39	864,38	1 217,29	1 356,60
Emprunt		/	1 500	/	/
Endettement		4 882,50	5 854	5 277	4 726
Endettement/Epargne brute		3,6	4,3	3,41	2,95

SITUATION DE L'ENDETTEMENT

Au 31/12/2024 l'encours de la dette, constituée de 14 prêts, s'élève à 4 731 104,02 €.

12 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 2,86 %.

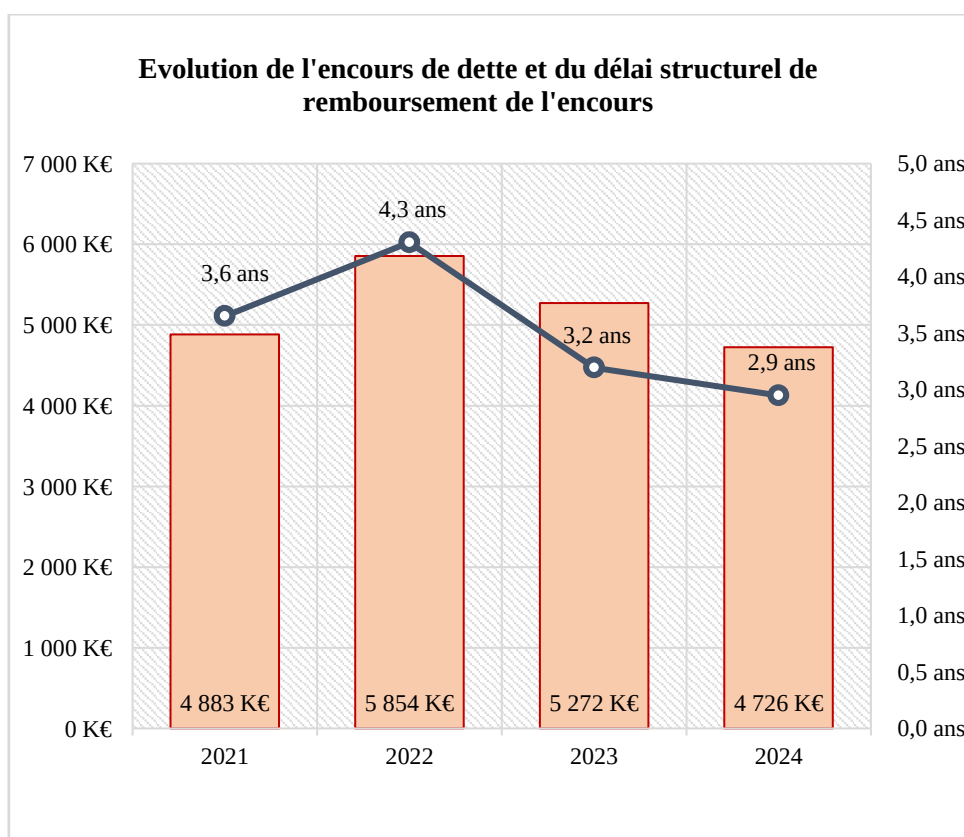
2 prêts à taux variable (Euribor 3 mois et livret A + 0.95)

Ces 2 prêts sont impactés par la hausse généralisée des taux d'emprunt. Entre 2023 et 2024, l'Euribor 3 mois a varié d'un taux de 5,73 % à 5,93 % et le livret A+ 0,95 s'est maintenu à 3,95%.

Le montant de l'annuité pour l'année 2025 connue à ce jour s'élève à 646 790,33 € (550 908,72 € de capital et 95 881,61 € d'intérêts).

EN RESUME

- ⇒ Tous les emprunts de la commune sont portés par le budget principal.
- ⇒ Ne réalisant aucun emprunt en 2024, la commune se désendette : son encours recule ainsi de 546 k€ (-10,3%) pour s'établir à 4 726 k€.
- ⇒ En fin d'exercice, la dette par habitant s'élève à 787 €, soit un niveau équivalent à la moyenne de la strate (782€ / hab en 2023).
- ⇒ Le maintien de l'épargne brute à un bon niveau couplé à un désendettement améliore mécaniquement l'indicateur de solvabilité. Ainsi, la capacité de désendettement revient à 3 années, soit une amélioration vis à vis de celle réalisée en 2023.



2- BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Section fonctionnement

Dépenses réelles

2023 : 553 327,89 €

2024 : 588 523,31 €

Globalement on constate **une hausse de + 6,36 %** par rapport à l'exercice 2023.

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 349 541,79 €. En hausse + 13,08 %

	2020	2021	2022	2023	2024
Poste alimentation	191 259,22 €	244 039,66 €	250 927,51 €	265 198,02	304 541,79 €
Nb de repas servis	68 720	89 469	88 852	93 727	92 259
Coût fourniture / repas	2,78 €	2,73 €	2,82 €	2,83 €	3,30 €

Repas scolaires	38 255	53 196	52 275	53 922	52 302
Repas CCAS	19 505	19 028	17 229	20 046	19 863
Repas crèches	5 318	7 431	8 981	8 996	8 824
Repas Accueil Loisirs	3 731	7 067	7 437	8 239	8 960
Usines	727	1 630	1 244	1 017	1 045
TOTAL	68 720	89 469	88 852	93 727	92 259

A noter :

- ⇒ Une hausse importante du poste alimentation (effet inflation conjugué avec une augmentation de la part de produits durables et de qualité : 35,1 % en moyenne sur l'année et une augmentation des produits bio : 18,8 % en moyenne sur l'année. Pour rappel, en 2023 seuls 25 % étaient atteints au global)
- ⇒ Une légère baisse de l'activité, à l'exception des repas servis pour l'Accueil de loisirs communautaire

6284 – Redevance pour service rendu : 5 593,00 € en hausse.

Il s'agit de la redevance spéciale déchets. Poste de dépense en hausse en raison de la suppression du composteur à l'école maternelle (cet équipement ne fonctionnait pas avec les déchets produits) et de l'arrêt de la convention de partenariat avec un chenil ce qui a conduit la collectivité à solliciter une collecte des biodéchets sur les deux établissements.

Chapitre 012 – Frais de personnel : 215 817,90 €. En hausse + 3,89 %

Pas de fait particulier.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 22 930,82 €

Ce poste de dépenses liée au règlement de la TVA du service.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 232,80 €

Recettes réelles

2023 : 576 492 €

2024 : 616 414,97 €

Globalement on constate une hausse de + 6,12 % par rapport à l'année 2023

Chapitre 70 – produits des services : 410 399,20 €. En hausse + 2,19 %

	2020	2021	2022	2023	2024
Nb de repas	68 720	89 437	88 852	93 727	92 259
Produits des services	284 925,97 €	368 945,33 €	370 909,37 €	401 615 ,74 €	410 399 ,20 €

Il est important de noter toutefois que ce service affiche toujours un nombre important d'impayés.

Chapitre 74 – Dotations subventions : 206 000 €. En hausse de + 18,34 %

	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention	160 000 €	187 637,03 €	190 000 €	174 000 €	206 000 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 15,77 €

Section investissement

Dépenses

2023 : 24 671,36 €

2024 : 42 578,96 €

Le montant des Restes à réaliser s'élève à 1 606,76 €

Recettes

2023 : 6 836,43 € (excédent investissement exercice 2022)

2024 : 26 406,59 € (excédent investissement exercice 2023)

3- BUDGET ANNEXE DU CCAS

Section fonctionnement

Dépenses réelles

2023 : 245 650,69 € (48 452,58 € activité Action Sociale et 197 198,11 € activité Portage de repas à domicile)

2024 : 256 662,29 € (50 732,10 € activité Action Sociale et 205 930,19 € activité Portage de repas à domicile)

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 158 959,45 €

6232 – Fêtes et Cérémonies : 10 731,93 € (il s'agit principalement de la dépense liée à la fourniture des colis et au repas servi aux Aînés)

210 personnes ayant participé au repas des aînés

272 colis distribués

6281 – Concours divers (cotisations...) : 240,86 € (uniquement l'UNCCAS)

6288 – Autres services extérieurs : 131 258,70 €. En baisse – 0,86 %

Il s'agit des frais liés à l'achat des repas au service Restaurant Scolaire qui sont ensuite livrés à domicile.

Chapitre 012 – Frais de personnel : 89 644,66 €

Travailleur social, agents administratifs et livreurs

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 8 058,18 €. En hausse + 0,85 %

	2020	2021	2022	2023	2024
Aides/Secours d'Urgence	6 378,67 €	11 182,09 €	11 259,24 €	7 989,93 €	8 058,18 €

Recettes réelles

2023 : 249 961,55 € (42 957,01 € activité Aide Sociale et 207 004,54 € activité portage de repas à domicile)
 2024 : 253 091,18 € (47 999,73 € activité Aide Sociale et 205 091,45 € activité portage de repas à domicile)

	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention équilibre	44 000 €	50 000 €	45 000 €	35 000 €	45 000 €

Activité « portage de repas » :

	Aixe sur Vienne	Bosmie l'Aiguille	Saint Martin le Vieux	Saint Priest / Aixe	Saint Yrieix / Aixe	Séreilhac	Journac	Burnac	Beynac
Nb de repas - 2020	10 822	3 682	1 054	1 990	6	1 151	686	114	/
Nb de repas - 2021	11 090	2 210	1 004	2 121	80	1 170	413	938	2
Nb de repas - 2022	9 595	1 512	773	2 254	243	1 260	473	1 119	/
Nb de repas - 2023	10 685	1 800	763	2 549	140	1 869	689	1 555	/
Nb de repas - 2024	11 056	1 833	1 163	2 692	113	1 612	617	627	123

Tarifs 2024 :

Achat repas au restaurant scolaire : 6,56 € HT depuis le 1^{er} janvier 2023

Vente de repas : 9,04 € HT depuis le 1^{er} janvier 2023

Participation commune : 1.20 € / repas depuis juillet 2020

4- BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE

Section fonctionnement

Dépenses réelles

2023 : 5 477,07 €

2024 : 6 292,87 €

RAS

Recettes réelles

2023 : 7 667,82 €

2024 : 8 945,21 €

Les recettes proviennent exclusivement de l'activité du service (activités de fossoyage).

Section investissement

Dépenses

2023 : 0 €

2024 : 2 896,68 €

Recettes

2023 : 6 833,31 €

(Dont excédent d'investissement reporté sur exercice 2022 de 6 833,31 €)

2024 : 6 833,31 € (excédent d'investissement reporté sur exercice 2023)

PARTIE 2

LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025 (Cf. annexe jointe)

PARTIE 3

LES PRIORITES D'ACTIONS ET OBJECTIFS FINANCIERS pour L'ELABORATION DU BUDGET 2025

1-Des priorités d'actions pour 2025

La Collectivité va poursuivre la réalisation de son programme d'investissement conforme au Plan Pluriannuel d'Investissement élaboré à l'échelle de la mandature. Le manque de dynamisme des recettes de fonctionnement conjugué à une augmentation des charges de fonctionnement génère moins d'épargne, obligeant la commune à recourir à l'emprunt.

La Collectivité maintient le cap sur ses ambitions pour la dynamique du territoire et la qualité de vie de ses habitants.

Une transition écologique et énergétique qui reste au cœur de nombreux projets municipaux (liste non exhaustive) :

- Opérations de rénovation des équipements d'éclairage public, remplacement luminaires intérieurs école maternelle, ombrière salle de restauration, lancement d'une étude pour des travaux de végétalisation de la cour de l'école R. Doisneau
- L'aménagement de nouveaux espaces verts avec en particulier le traitement du délaissé de voirie situé aux abords du village de Vienne, route de Losmonerie
- Le soutien aux modes de déplacements « doux » avec la poursuite de l'étude pour établir un schéma directeur vélo à l'échelle de la commune et l'installation de nouveaux arceaux vélos.
- De nombreux travaux visant à améliorer la collecte des eaux pluviales et donc le rejet en milieu naturel (rue du 8 mai 1945, rue Chateaubriand...)
- Le lancement des travaux de renaturation du ruisseau de Chamborêt en partenariat avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

L'embellissement et la mise en valeur de l'espace public

Dans la continuité des actions engagées au cours des précédentes années, le budget 2025 intègrera la réalisation d'opérations pour l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie de la commune.

- La finalisation de l'étude pour la signalétique du centre-ville
- La finalisation des travaux d'aménagement de la placette Wilson

Les investissements municipaux sont également systématiquement pensés avec une dimension végétale, paysagère ainsi que durable en matière de gestion des eaux pluviales.

Une politique sportive volontariste

Depuis de nombreuses années la commune accorde une place importante aux activités sportives. L'année 2025 ne fera pas exception avec :

- La poursuite et la fin des travaux de restructuration de la base nautique
- La rénovation de deux courts de tennis extérieur et des travaux de rénovation extérieur du club house
- Le lancement du projet de rénovation du gymnase Sylvain Chazelas

Une modernisation de l'offre touristique avec la construction d'un nouveau sanitaire et la réfection d'une partie des allées au camping et la mise en valeur du patrimoine historique avec la réalisation d'une signalétique en collaboration avec l'Association Art'Aixe.

Pour ce qui concerne le patrimoine scolaire, indépendamment des actions énumérées plus haut, des travaux d'entretien et de renouvellement des équipements, est prévu pour 2025 l'acquisition de mobilier pour l'ouverture d'une 7 -ème classe de maternelle.

Equipements divers

La réalisation des projets cités n'occulte en rien la priorité donnée au « gros entretien » régulier du patrimoine municipal qui reste au cœur des priorités d'investissement du budget 2025 (rénovation de couvertures, équipements de sécurité et d'accessibilité, signalisation routière, mises aux normes diverses, travaux sur la voirie et sur les petits ouvrages d'art...). Le projet de construction d'un logement supplémentaire à la caserne de gendarmerie est également inscrit au budget 2025.

2-Des objectifs financiers

2-1 Un niveau d'investissement maintenu

Tenant compte des priorités d'actions et des projets en cours, les dépenses d'équipements de la commune (chapitres 20,21,23 et travaux en régie) **s'élèveront au BP 2025 à près de 3 000 000 €.**

2-2 Un objectif de stabilité des taux d'imposition

Dans la continuité des exercices précédents et tenant compte d'une situation budgétaire toujours solide à la fin de l'exercice 2024, le budget 2025 sera construit en prenant pour **hypothèse une stabilité des taux d'imposition**.

2-3 Une capacité d'autofinancement à préserver au maximum dans un contexte très incertain

Malgré la crise sanitaire et ses diverses conséquences économiques sociales et budgétaires, la crise énergétique et la forte poussée inflationniste, le ralentissement économique toujours en cours, l'épargne brute en 2024, se maintient à un bon niveau couplé à un désendettement, elle améliore mécaniquement l'indicateur de solvabilité.

2-4 Gestion de la dette

Le stock de dette augmentera sur cet exercice, en raison du recours à l'emprunt destiné à financer le programme d'investissement.

PARTIE 4

Le débat d'orientation budgétaire permet de déterminer les objectifs d'équilibre budgétaire à atteindre et de valider les hypothèses retenues par la commune pour élaborer son budget 2025 qui sera voté en avril prochain.

Les orientations budgétaires 2025 s'inscrivent dans un contexte extrêmement contraint après la crise sanitaire suivie d'une période de forte inflation, les prix des produits courants ne devraient guère diminuer ce qui induit que les dépenses courantes des Collectivités vont rester encore élevées.

Les orientations budgétaires de la commune visent les objectifs suivants :

- Poursuivre la réalisation des projets inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2026
- Dégager le plus d'épargne possible
- Recourir à l'emprunt de manière modérée
- Poursuivre une politique d'économie de gestion tout en contribuant à rendre un service de qualité aux Aixois.

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2025 POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte d'austérité budgétaire imposé par l'Etat, l'exercice 2025 devrait être caractérisé par un effet ciseau défavorable et particulièrement marqué par :

- Une baisse des recettes réelles de fonctionnement (réduction à hauteur de 50% des aides du département pour l'école de musique notamment)
- Une progression dynamique des dépenses réelles de fonctionnement, en particulier constatée sur les charges de personnel.

1-Les recettes réelles de fonctionnement

1-1 Une progression des recettes de fiscalité directe attendue en 2025

En 2025, l'objectif de la Collectivité est la **stabilité des taux d'imposition**, pour ce qui concerne les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Avec une actualisation de bases fiscales fixée à +1,7%, les recettes fiscales de la commune verront un ralentissement de leur dynamique en 2025.

1-2 Principaux faits marquants concernant les autres produits fiscaux

Le **produit des droits de mutation - DMT0**, pour ce qui concerne l'année 2025, et bien que puisse être envisagée une relative reprise du marché immobilier, en raison de la baisse des taux d'emprunt immobilier, le scénario retenu reste la prudence. Il est envisagé pour 2025 une recette de 60 000,00 €.

Pour ce qui concerne la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** entrée en vigueur en 2023, il est rappelé qu'il s'agit d'une fiscalité dite « comportementale » dont l'objectif n'est pas de générer une recette dynamique (en progression régulière sur la commune) mais bien de conduire les redevables à modifier leurs pratiques (réduction des surfaces d'enseigne). Dans ce contexte, le produit de TLPE est évalué à 15 000 €.

1-3 Des dotations de l'Etat probablement « gelées » pour 2025

1-4 Principales évolutions des produits des services et de gestion courante (chapitres comptables 70 et 75)

Pour rappel les produits des services et de gestion courante correspondent principalement :

- ◆ Aux redevances, droits d'entrées...
- ◆ Aux redevances d'occupation du domaine public
- ◆ Aux loyers payés par les occupants de bâtiments communaux

Ils affichent un montant en baisse compte tenu de la perception de recettes exceptionnelles perçues en 2024.

2-Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune progresseront de nouveau en 2025.

Cette augmentation s'explique par la conjonction, en 2025, de plusieurs facteurs, parmi lesquels notamment :

- La forte inflation sur les dépenses d'énergie et l'augmentation des contrats de fonctionnement (assurance, photocopieurs, balayage des voies, installations thermiques...)
- L'augmentation des subventions d'équilibre aux budgets annexes CCAS et Restaurant scolaire et de la contribution obligatoire au SDIS
- La provision pour risque et contentieux (nouveau contentieux, affaire DUPUY et provision pour CET (compte épargne temps) en application de la nomenclature comptable M57)
- L'évolution dynamique des dépenses de personnel

2-1 Des dépenses de personnel en évolution

A ce stade il est envisagé **une dépense « charges de personnel » à hauteur de 3 848 000 €** (après retraitement Régie et remboursement du 013)

Cette progression résulte, outre les éléments cités dans le paragraphe précédent, de :

- ◆ La progression naturelle des carrières des fonctionnaires
- ◆ La participation employeur à la complémentaire, volet santé et volet prévoyance
- ◆ Le recrutement d'Agents recenseurs
- ◆ Le versement d'une prime dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude physique
- ◆ La hausse de 3% de la contribution patronale à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

2-2 Des charges à caractère général en hausse

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) sont envisagées à hauteur de 1 737 000 € en 2025.

2-3 Participations et subventions versées en 2025 : un soutien maintenu au monde associatif avec toutefois une baisse des subventions versées

La commune d'Aixe-sur-Vienne maintiendra en 2025 son engagement aux côtés du monde associatif avec notamment un soutien logistique au même niveau que les années précédentes, mais en appliquant une baisse sur le montant des subventions versées.

Pour ce qui concerne spécifiquement les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Centre Communal d'Action Sociale et du Restaurant Scolaire, elles feront l'objet d'une hausse et elles sont portées à **270 000 €**.

2-4 Des charges financières à la baisse

Avec l'incertitude liée à la variation des taux d'intérêt pour 1 des emprunts contractés par la Collectivité, qui est à taux variable et la baisse du taux du livret A qui est passé de 3 % à 2,4 % depuis le 1^{er} février 2025.

2-5 Autre dépense de fonctionnement significative

La contribution de la Commune au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) reste figée en 2025 à 85 000 €.

PARTIE 5

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Comme indiqué le projet de budget 2025 sera construit sur la base d'un volume d'investissement de 3 000 000 €.

1-Le financement de ce programme

1-1 Epargne nette dégagée par la Commune

Suivant les projections établies, l'épargne nette prévisionnelle de la commune s'élèvera à 508 000 € au stade du budget 2025.

Ce montant correspond ainsi à la part de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement affectée à l'autofinancement des investissements inscrits en 2025.

1-2 Les subventions d'investissements

Elles se réduisent par une baisse significative : que ce soit au niveau de l'Etat avec une enveloppe gelée s'agissant de la DETR, une baisse sur la DSIL et sur le Fonds vert ou au niveau du Département en raison de la réduction de ses moyens financiers (augmentation de ses dépenses sociales et baisse des recettes attendues).

Dans le cadre du projet de budget 2025, les subventions d'investissement actées s'élèvent à 412 158,55 € au titre des RAR et 32 500 € au titre des nouvelles notifications.

1-3 Autres recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est estimé à 310 000,00 € pour 2025 (calcul sur les dépenses réalisées en 2024, au taux de 16,404%)

La Taxe d'Aménagement est estimée à 10 000,00 € en 2025.

Il est envisagé un emprunt à ce stade du budget.

PARTIE 6

PROSPECTIVES

1-Budget Principal. Présentation d'un scénario (Cf. annexe jointe)

2-Budgets Annexes

2-1 Budget annexe du restaurant Scolaire

La persistance de l'inflation, bien qu'en ralentissement en 2025 mais également la recherche volontariste de la commune de produits alimentaires de qualité, notamment issu de productions en agriculture biologique et favorisant les approvisionnements de proximité, se traduisent par une hausse du poste budgétaire « denrées alimentaires ».

Malgré ce contexte compliqué, la Collectivité poursuit :

- Ses actions d'éveil au goût, à la sensibilisation des enfants à l'importance de l'alimentation « mieux manger »
- Le travail collaboratif engagé en 2024 pour limiter le gaspillage alimentaire (avec une phase de diagnostic suivi de préconisations partagées)
- Le travail mené sur le tri des déchets

2-2 Budget annexe du CCAS (cf. ROB CCAS)

Au cours de l'année 2025, le CCAS poursuivra son engagement en matière de :

- Communication sur les aides financières préventives aux impayés, en particulier cantine, colonies de vacances et classes de découvertes
- Communication sur l'accès facilité aux infrastructures de loisirs : les pass Piscine et Prévert
- Veille sur la situation du territoire afin d'identifier, le cas échéant, de nouveaux besoins

Par ailleurs, le CCAS poursuivra sa collaboration avec la Fédération Châtaigneraie Limousine dans le cadre de la location solidaire de véhicules, service qui propose la mise à disposition de scooters et de voitures auprès de personnes sans ressources ou avec de faibles revenus, pour leurs déplacements quotidiens.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Afin de faire face à l'augmentation du prix d'achat des repas à la commune d'Aixe-sur-Vienne et préserver l'équilibre financier du service, il a été décidé d'opérer une augmentation de la grille tarifaire du service.

Ainsi, il est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2025 :

- Achat des repas auprès du service Restaurant scolaire de la commune : 6,82 € HT/repas
- Vente de repas auprès de bénéficiaires de l'aide sociale repas : 8,13 € HT/repas
- Vente de repas auprès de bénéficiaires ne disposant pas de l'aide sociale repas : 9,30 € HT/repas

2-3 Budget annexe du cimetière

L'année 2025 verra la poursuite du renouvellement des concessions trentenaires. 4 emplacements concédés en 1995 expireront en cours d'année 2025.

En 2024, une seule concession sur les trois arrivant à échéance a été renouvelée pour 30 ans (achetée 5 239.00 F en 1994, soit 798.68 €, elle a été rachetée 1 394.00 €. S'agissant des deux autres, les héritiers de l'une d'elle se sont manifestés et doivent passer en mairie pour envisager la suite qu'ils donneront. Pour la troisième, personne ne s'est manifesté.

On rappellera pour mémoire que les ayants droits ou descendants des concessionnaires ont deux années pour choisir de renouveler ou d'abandonner le terrain et le monument qui y a été bâti (l'abandon du terrain vaut abandon du monument). En cas de non renouvellement, les concessionnaires ou ayants droits peuvent donner une autre sépulture aux restes mortels (autre caveau de famille par exemple). Sans choix de leur part, les restes pourront être déposés dans l'ossuaire communal ou incinérés et dispersés au jardin du souvenir.

Quelle que soit la date de renouvellement d'une concession le tarif appliqué lors du renouvellement sera celui de l'année d'échéance et non celui de l'année de renouvellement. (art L.2223-15 du CGCT, CE 21 MAI 2007 M. René PUJOL, AJDA 2007 p. 1705, note I SAVARIT-BOURGEOIS.

Espace cinéraire : En 2025, 4 nouvelles cases de columbarium seront posées et il est attendu la livraison et la pose des 8 cavurnes commandés sur le budget 2024. Il est à noter que la vente des cases diminue au profit de la vente des cavurnes.



Aménagement divers : les allées gravillonnées dans la partie ancienne du cimetière ont été engazonnées avec un mélange d'herbes à croissance lente qui nécessite peu de tontes. Cette solution adoptée pour pallier l'interdiction des pesticides et notamment des désherbants a été bien accueillie. Des retours favorables ont été faits à l'occasion des fêtes de la Toussaint, période où le cimetière est plus fréquenté qu'à l'accoutumée.

Opération de Fossoyage : L'agrément préfectoral a été renouvelé en 2024 pour 6 ans. Il bénéficie à trois agents communaux affectés au cimetière pour les inhumations exhumations et autres opérations funéraires. Une cinquantaine d'inhumations sont réalisées en moyenne chaque année.